

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 08-009

L'An deux Mille Huit, le 27 Mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 21 Mars 2008

DATE D'AFFICHAGE

Le 21 Mars 2008

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux;

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LIGEARD représentée par Mme PELLET

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	33

Monsieur GONZALEZ a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'UNIMA (Union des Marais du Département de la Charente-Maritime)**

RAPPORTEUR : M. le Député-Maire

VOTE : UNANIMITE

La Ville de Royan est membre de l'UNIMA (Union des Marais du Département de la Charente-Maritime), établissement public de coopération intercommunale au sein duquel il convient de désigner un représentant du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,
- Après élection,

DESIGNE

- comme délégués de la Ville de Royan au sein de l'UNIMA ((Union des Marais du Département de la Charente-Maritime) :

Membre titulaire : M. GIRAUD Bernard

Membre suppléant : M. BESSON Didier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 31 mars 2008

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT